

Guémené-sur-Scorff, le 10 septembre 2018

Objet: Mise en ligne de mes études...

Aux Députés et aux Sénateurs

Mesdames et messieurs les Députés et Sénateurs,

Ce n'est pas la première fois que j'écris aux deux assemblées. Sur mon site internet, voyez par exemple le fichier : *Destinataires des Lettres à l'INSÉÉ et au premier ministre* (pointage du 3 août 2011) ✨. [...] Plus récemment, je vous ai écrit le 4 décembre 2017. Je ne crois pas devoir commenter votre accueil, etc.

Dans ma *Lettre aux Lecteurs* de ce jour ✨, je liste les documents que j'ai mis en ligne depuis le 29 juin 2018.

Concernant **les symboles de la République**, il est surtout question de **votre** « hymne national »!!! Dans les autres documents, **du respect des lois et des personnes**.

L'étude *Du chant de guerre pour l'armée du Rhin à la Marseillaise* du 29 juin 2018 ✨, et les lettres qui s'y rapportent, devraient vous permettre de corriger bien des erreurs, interprétations, affirmations... Car enfin, vous n'avez quand même pas la prétention de faire la leçon aux auteurs que je cite, **qui ont inscrit leur nom dans l'histoire**. Quant aux sanctions que vous réclamez à l'encontre de ceux qui refusent de chanter la *Marseillaise* qui – comme d'autres nations l'ont déjà fait – souhaitent un nouvel hymne plus adapté aux valeurs de la France, cela ne manquera pas de se retourner contre vous. Mêmes perspectives pour ceux qui veulent empêcher les historiens dignes de ce nom de faire leur travail. Je comprends que l'histoire **des faits** puisse poser un problème à ceux qui appartiennent à cette France-là, mais la morale nous commande de les mettre hors d'état de nuire.

Concernant **le respect des lois et des personnes**, ce n'est pas la première fois que j'en fais état. Qui d'entre vous en a tenu compte ?

Voyons maintenant votre travail en qualité de législateur et ce que devient l'institution judiciaire. La méditation du fichier *Des lois, De l'institution judiciaire, etc.* (notes), de juillet 2018 ✨, vous inspire quoi ? Vous êtes fiers de ce désordre (le mot est faible) ? En 1966, soit un peu moins de deux siècles après MONTAIGNE, Georges POMPIDOU, alors premier ministre, recadrerait ainsi son subalterne Jacques CHIRAC : « *Mais arrêtez donc d'emmerder les Français ! Il y a trop de lois, trop de textes, trop de règlements dans ce pays ! On en crève ! Laissez-les vivre un peu et vous verrez que tout ira mieux ! Foutez-leur la paix ! Il faut libérer ce pays !* » À commencer par l'intéressé, on peut apprécier ce que ses successeurs et vous-mêmes avez compris de ce recadrage. Car, à quoi reconnaît-on la déchéance intellectuelle et morale d'une nation ? Entre autres, **à l'inflation législative, normative. Il est vrai que le besoin de lois croît à mesure que la morale, la conscience... diminue.**

C'est bien de citer MONTAIGNE : « *nous avons en France, plus de lois que tout le reste du monde ensemble* », encore faut-il le citer complètement : « *et si avons tant laissé à opiner et décider à nos juges, qu'il ne fust jamais liberté si puissante et si licentieuse. [...] Les plus desirables, ce sont les plus rares, plus simples, et generales : et encores crois-je, qu'il vaudroit mieux n'en avoir point du tout, que de les avoir en tel nombre que nous avons. Nature les donne tousiours plus heureuses, que ne sont celles que nous*

nous donnons. » (Vous trouverez bien d'autres références de juristes... éclairés dans mes écrits. Plus encore, dans ceux à paraître.)

Il n'aura pas fallu longtemps aux magistrats pour inventer, au nom de l'indépendance de la justice, un **pouvoir judiciaire** qui n'existe que dans leur imagination (voir page 3). Résultat: quand ils ne font pas eux-mêmes les lois, ils interprètent celles que vous votez à leur convenance voire, ce qui est plus grave, au nom de leur incurie... Et personne – à commencer par le législateur – ne trouve rien à redire, alors qu'il lui appartient de veiller non seulement à leur bonne interprétation, mais à leur juste application. Car enfin, à qui a-t-il été donné de voter les lois? Aux représentants du peuple. Au nom de quoi la justice est-elle rendue? Au nom du peuple. **Alors faites votre travail.**

Les litiges que je vous ai soumis le 4 décembre 2017, que je vous resoumets aujourd'hui, avec de nouveaux éléments à l'appui, démontrent la façon dont la « justice » est rendue dans cette France-là. (J'ai mis *justice* entre guillemets simples pour marquer la distance qui doit être prise relativement à l'utilisation qui est faite de ce mot de nos jours. Car ce n'est pas avec la législation actuelle qui, entre autres, **ne permet pas de juger un crime s'il ne fait l'objet d'aucune loi!**? qu'elle peut être rendue. Encore heureux lorsque les magistrats sont en mesure de dire le droit.)

Avez-vous idée du nombre de litiges qui sont traités de la même façon, voire pire?

Précisions: Si je fais état de mes litiges et non de ceux d'autres citoyens, c'est parce que:

1. je n'ai pas d'autorisations à demander, de défaillances à craindre...;
2. nombre de situations... dont je fais état sont, non seulement révélatrices de ce qui se passe dans cette France-là, mais de votre incapacité à les éradiquer;
3. c'est le seul moyen de mettre fin aux propos diffamatoires tenus par les prévenus;
4. ces deux litiges, qui sont en partie liés, ne sont pas sans conséquences pour mon travail de recherche.

Je le répète, je ne suis pas le seul à être concerné par ce type de jugement ou d'arrêt. Voyez ma *Lettre au Conseil supérieur de la magistrature* de ce 10 septembre.

Concernant les avocats, voyez par exemple l'article de Virginie BOURGEOIS, publié par *Que choisir* le 5 novembre 2003, reproduit page 6 du courrier que j'ai adressé au député Franck RIESTER le 30 octobre 2017. Vous avez l'intention de faire quoi pour mettre fin à de pareilles pratiques, à leur statut particulier, etc.

Dans ledit courrier, j'ai également reproduit page 9 l'historique de la procédure qui, comme tant d'autres clients, m'a opposé à CEGETEL – SFR en 2007–2008. Vous avez prévu quoi pour que ce type de basochien, qui sont la honte de la profession d'avocat, respectent ses règles déontologiques. Que pensez-vous de ceux qui, quoiqu'indignés par des comportements qui n'ont rien de confraternel, refusent d'intervenir au nom d'une supposée confraternité?

Pour de plus amples informations, consultez: FAISONS LE POINT: *de l'Institution judiciaire*, du 19 novembre 2017 , et *L'écriture du français vue par des « gens de pratique », politiques... et autres agents du service public*, de novembre 2017 .

Dans les pages qui suivent, je livre à votre méditation des thèmes qui vous concernent plus particulièrement.

Veillez agréer, mesdames et messieurs les Députés et Sénateurs, l'assurance de mes sentiments dévoués.



Du pouvoir

1. BENTHAM Jeremy, *Traité de législation civile et pénale...* publiés en français par Étienne DUMONT, Paris, Rey et Gravier, 1830_3 .

2. C'est sans compter sur le *pouvoir religieux*, qu'il ne faut pas confondre avec le « *pouvoir spirituel* », car un maître spirituel digne de ce nom ne saurait endoctriner, exploiter... ses semblables.

3. N'est-ce pas toujours le cas pour nombre d'entre eux!

4. BANCAL Henry (député) [BANCAL DESISSARTS Jean-Henri], «Du nouvel ordre social», Supplément à *La Chronique du mois [ou Les Cahiers patriotiques]*... Paris, Le Cercle social, Décembre 1792 [« De l'usurpation magistrale ou judiciaire », p. 12-13 du PDF] .

5. Voir la suite p. 8-9 de ma *Lettre au président de la République* du 4 décembre 2017 . Voir p. 225 de: *Du chant de guerre...* ce que le député Félix PYAT écrit à ce sujet.

6. Voir ma *Lettre* précitée, page 10.

7. POTTER Louis Joseph Antoine DE, *Dictionnaire rationnel des Mots les plus usités en Sciences, en Philosophie, en Politique, en Morale et en Religion, avec leur signification déterminée et leur rapport aux questions d'ordre social...* Bruxelles et Leipzig, Auguste Schnée, 1859 .

8. Ça ne vous rappelle pas « quel-qu'un »?

En 1830, le juriconsulte Jeremy BENTHAM écrit page 380 de ses *Traités*¹ : Les uns divisent les pouvoirs élémentaires en deux classes : 1^o pouvoir *législatif*; 2^o pouvoir *exécutif*; les autres y ajoutent une troisième branche, *pouvoir de lever les impôts*; les autres une quatrième, *pouvoir judiciaire*.

De nos jours, il existerait trois pouvoirs : le *législatif*, l'*exécutif* et le *judiciaire*. Certains inventent même un *pouvoir médiatique*!!!²

Pour le député Henry BANCAL³, « Les gens appelés de justice, ont été un des plus grands fléaux de la société⁴. ¶ Ils ont renversé la puissance législative des nations, et favorisé le despotisme d'un seul. Ils se sont constitués en autorité, et ont créé un pouvoir judiciaire. ¶ Cependant, la fonction de juger n'est pas un pouvoir; elle est une branche de la fonction exécutive. Dans un bon gouvernement, il ne doit point y avoir de tribunaux. Il ne faut que des arbitres de la paix⁵.

Dans *La Justice à l'épreuve* (Paris, Odile Jacob, 2002), Jean Marie COULON et Daniel SOULEZ LARIVIÈRE, décrivent la montée du pouvoir des juges, le vieillissement des procédures, la surcharge: la justice française est en crise⁶.

Dans son *Dictionnaire rationnel*⁷, LOUIS DE POTTER étudie p. 54 la **balance des pouvoirs** :

La balance des pouvoirs offre autant d'erreurs que de mots. Des pouvoirs qui se balancent exactement s'annulent l'un l'autre et ne sont plus pouvoirs. Puis *des* pouvoirs! Comme si plus d'un seul était possible, et comme si tout ce qui agit simultanément avec ce pouvoir unique, était autre chose qu'un ministère exécutant ce que le pouvoir ordonne. **Le vrai pouvoir est nécessairement impersonnel; c'est un principe**: c'est la force tant que la raison demeure indéterminée; et quand la force ébranlée par la discussion n'a pas encore cédé la place à la raison, c'est le mensonge, la ruse, ce sont les fictions constitutionnelles, pour nous servir ici du langage parlementaire. ¶ En effet, les trois pouvoirs tant vantés, le *législatif*, l'*exécutif* et le *pouvoir judiciaire*, ainsi que l'équilibre prétendu de ces pouvoirs, ne sont-ce pas précisément les principales des fictions dont il s'agit, avec l'inviolabilité royale, la responsabilité ministérielle, la souveraineté du peuple limitée par le pouvoir constituant, le pouvoir constituant amendé par le pouvoir représentatif, l'oracle des majorités interprété par les tribunaux, les arrêts de la justice cassés par les agents du pouvoir, la liberté des opinions qui, si elle était réelle, serait l'anarchie absolue, la répression des actes dont la conséquence rigoureuse entraînerait la suppression de toutes les libertés, l'égalité devant la loi qui a établi la plus grande inégalité possible dans la société, et qui la perpétue pour autant qu'il est en elle, etc., etc., etc.? Soyons francs; l'époque où nous vivons nous en fait de plus en plus un devoir: disons avec le poète italien Casti qui, dans son bon sens, a défini mieux que personne la fameuse balance des pouvoirs, que, de deux choses l'une, ou le roi est plus fort que le pacte constitutionnel, ou ce pacte est plus fort que le roi: dans le premier cas, le roi se moque de la constitution et fait à sa volonté⁸; dans le second, c'est la constitution qui annule complètement le roi, et, s'il gêne, le fait chasser ou l'envoie à l'échafaud.

Dans les faits, que se passe-t-il? Prenons pour exemple le **pouvoir dit exécutif** :

- « *Un ministre, ça ferme sa gueule; si ça veut l'ouvrir, ça démissionne.* » - « *Je fais ce que je veux* »!?! - *Et cetera.*

D'autres exemples!?

En pareils cas, vous faites quoi? Qui « *ferme sa gueule* »?...

Du système électoral

1. LAMARTINE Alphonse DE, *Œuvres de M. A. DE LAMARTINE – Le passé, le présent, l'avenir de la République*. Paris, Au bureau du Conseiller du peuple, 1850 📖.

À titre de curiosité: Sylvianne RÉMI-GIRAUD, « France d'en haut | France d'en bas: Raffarin tout terrain », *Mots. Les langages du politique* [en ligne], 77 | 2005 📖. Page 93, note 3: Paternité non clairement établie, d'ailleurs. On lit dans *Les dossiers du Canard enchaîné*, n° 85, octobre 2002, page 68, à propos de Dominique Amiel, conseiller chargé de la communication de Raffarin: « Il ne faut guère le pousser, par exemple, pour qu'il revendique comme des tas d'autres être le concepteur de "la France d'en bas" ». *Libération* (17 mai 2002) va plus loin. Dans un article intitulé « "France d'en bas": la "récup" de Raffarin. Le Premier ministre se rengorge de sa "trouvaille"... galvaudée depuis Balzac », D. Hassoux fait remonter cette opposition aux *Illusions perdues* de Balzac décrivant la ville d'Angoulême (« En haut, la noblesse et le pouvoir, en bas, le commerce et l'argent » [📖]) et en suit la trace chez les écrivains de la droite nationaliste du début du 20^e siècle (Maurras, Barrès, Giraudoux, Péguy). Mais surtout, il relève cette expression dans *Le Figaro* du 18 janvier 1990, sous la plume du politologue J.-L. Parodi (« D'un côté, ceux d'en haut, ceux qui nous gouvernent. De l'autre côté, ceux d'en bas, les petits »), soulignant que si J.-P. Raffarin ne possède peut-être pas toutes ces références littéraires, il ne peut ignorer le quotidien de la rue du Louvre... Les auteurs cités ci-dessus ne sont pas les seuls à avoir utilisé la France d'en bas... (voir ci-contre). Autre exemple: *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, Paris, Panckoucke, 6 février 1872 📖: L'avenir de la France est dans leurs mains (...). Il ne faudrait pas que leur indifférence pût faire dire à l'Allemagne: Il y a deux Frances dans la France, la France d'en haut et la France d'en bas. Chez les politiques, le procédé n'est pas propre à Jean-Pierre RAFFARIN. Dans *L'Action française...* (n° 101 du mardi 10 avril 1928, p.1 📖), Charles ▶

Dans *Le passé, le présent, l'avenir de la République*¹, Alphonse DE LAMARTINE écrit pages 209–211 :

§ III. C'est que les libéraux de nos assemblées, de nos oppositions, de nos journaux depuis 1814 jusqu'en 1848, ne voulaient pas au fond une démocratie complète et véritable, comme nous la voulons, nous ; mais qu'ils voulaient simplement une *olygarchie* exercée à leur profit par une seule classe de citoyens composée de deux ou trois cent mille électeurs, classe moyenne excluant tout le reste, **en haut et en bas**. ¶ Vous allez comprendre que dans cette pensée de régner sur tout le reste, et de régner seuls, ils devaient nécessairement **duper par des mots le peuple**, en lui faisant croire que l'élection à deux degrés était sa déposition, et que l'élection directe était son investiture. Voici le raisonnement très-simple qu'ils faisaient, par suite de cet instinct qui ne trompe jamais les corps aristocratiques. ¶ Ils se disaient: « *Nous sommes la classe moyenne réhabilitée en 1789 par une révolution que nous avons faite, et qui nous a faits ensuite ce que nous sommes: les maîtres des gouvernements et du pays. Nous avons un gouvernement représentatif, et nous devons vouloir représenter seuls la France dans ce gouvernement, autrement elle nous échapperait. Comment faire pour que le suffrage électoral se porte toujours, exclusivement sur nous et s'arrête toujours à nous? Il faut faire une chose bien simple, il faut le limiter à un petit nombre d'électeurs homogènes à nous, c'est-à-dire de même classe, de même condition sociale, de même fortune à peu près que nous, pour conserver notre olygarchie de gouvernement, c'est-à-dire gouvernement d'un petit nombre; il n'y a qu'à faire une olygarchie électoral, c'est-à-dire une élection par un petit nombre.* ¶ Mais, poursuivaient-ils, comment obtenir de ce pays si essentiellement démocratique, que la masse du pays consente d'elle-même à se dépouiller entre nos mains de sa souveraineté, et qu'elle abdique à jamais, son droit au gouvernement en faveur de trois cent mille citoyens, exclusivement souverains en vertu de leur cens ou de leur impôt? ¶ Il n'y a qu'un moyen: c'est de persuader à cette masse démocratique, mais peu intelligente, du pays, que l'élection directe est la seule élection qui accomplisse la souveraineté du peuple. Une fois que nous aurons fait adopter au pays ce préjugé intéressé pour une vérité populaire, nous serons ses maîtres. Parlons donc, écrivons donc, imbibons le peuple de cette prévention toujours et partout répétée contre le suffrage à deux degrés. ¶ Car, ajoutaient-ils encore, si le peuple croit un jour que le suffrage à deux degrés est praticable, il voudra le suffrage universel, et quel prétexte aurons-nous pour le lui refuser! ¶ Et si jamais le suffrage universel s'organise, et il ne peut s'organiser définitivement que par l'élection à deux degrés, nous sommes envahis, nous sommes perdus; la France d'en haut et la France d'en bas, les restes d'aristocratie, les forces ascendantes de la nouvelle démocratie, la noblesse, l'église, la campagne, la ville, l'homme des professions intellectuelles, l'homme des professions manuelles, l'agriculteur, l'écrivain, l'artiste, l'ouvrier, le noble, le soldat, le prêtre, le prolétaire, seront représentés comme tout le monde. Ce sera la nation entière qui fera invasion dans l'élection et dans le gouvernement; notre monopole d'influence est à bas! **Dépopularisons donc l'élection à deux degrés; elle est notre déchéance, car elle est l'intronisation du peuple!** » Ainsi ils ont dit en eux-mêmes, et ainsi ils ont fait. ¶ [...].

LAMARTINE développe le sujet pages 183 à 266. Pages 221–226, il montre ce qui différencie le scrutin de liste de l'élection à deux degrés:

Quel est le but que doit se proposer le législateur dans l'organisation du mode de suffrage universel? ¶ C'est d'interroger la conscience du pays. ¶ Quel est le moyen d'interroger sincèrement la conscience du pays? ¶ C'est de lui poser les questions que le pays puisse comprendre, juger, résoudre. ¶ De quelle manière le scrutin de liste pose-t-il les questions devant le pays? ¶ Il les pose de telle façon qu'il est radicalement impossible au pays de les comprendre, de les juger et de les résoudre. ¶ Allons

MAURRAS distingue le **pays réel** du **pays légal**: « Le propre du pays réel est de faire un usage très modéré du bulletin de vote tandis que le pays légal jette feu et flammes pour cet objet. [...] » Concernant la **populace**, il y a également celle d'en bas et celle d'en haut.

aux preuves. ¶ Quelle est la question que l'élection par scrutin de liste pose au pays? ¶ C'est la question de savoir par qui, de celui-ci ou de celui-là, il croit devoir être et il veut être représenté. ¶ Comment le pays peut-il savoir par qui, de celui-ci ou de celui-là, il peut être représenté? ¶ C'est en étudiant l'intelligence, la moralité, la probité, le désintéressement, la considération, les antécédents, la vie, les mœurs, les opinions de son candidat; c'est en faisant pour ainsi dire l'enquête personnelle de celui qui se présente à son choix; c'est en le comparant à ceux qu'on lui oppose; c'est en le connaissant, en l'interrogeant, **non dans ces interrogations de parade qu'on appelle une réunion électorale ou un club, mais dans sa vie entière; c'est en s'assurant, en un mot, qu'on ne sera trompé ni dans sa confiance ni dans ses opinions.** ¶ Or, comment le scrutin donne-t-il au pays le moyen de faire cette enquête sur la personne et sur les opinions des candidats? Vous le savez, en éteignant toutes les lumières, en éloignant tous les objets, en écartant tous les renseignements, en supprimant toutes les responsabilités, en brisant tous les rapports naturels entre les électeurs et les candidats, en un mot, en créant systématiquement les ténèbres, la confusion, la mêlée de noms, l'ignorance des hommes, la brigue, la cabale, l'escamotage le plus complet de confiance qu'on ait jamais combiné pour duper un peuple. [...]

1. MIDON François, *Les larmes de la France d'en bas...* Marseille, Libres d'écrire, 2018.

2. Page 9 de *Sur la politique rationnelle* (Paris, C. Gosselin, 1831), LAMARTINE évoque « cette atmosphère de corruption et de mensonge qu'on appelle le temps des partis. Page 29: [...] de « laisser le machiavélisme, cette friponnerie politique, prendre le genre humain pour dupe et la providence pour complice. »: CHAMBELLAND Colette, « La pauvreté hier et aujourd'hui »... Paris, Musée social, mai 1969, p. 287: L'évêque de Vence s'exprime très nettement: « Les pauvres étant nés tels, **ou réduits à cette condition par l'ordre de la Providence** [!?!], ne doivent pas songer à vivre abondamment ni délicieusement. Le mauvais riche de l'Évangile va aux Enfers, non parce qu'il n'a pas fait manger avec lui le pauvre, mais parce qu'il ne lui a pas donné les miettes qui tombaient de sa table. » L'évêque de Grasse ajoute: « Ce n'est leur ôter la liberté que de les enfermer, c'est leur ôter leur libertinage [FREREJEAN Alain, *La France d'en bas est en guenilles*]. » Je ne crois pas devoir commenter!

3. LAMARTINE, *ouvr. cit.*, 1850, p. 57.

4. LAMARTINE, *ouvr. cit.*, 1850, p. 178.

5. RIOUFFÉ Honoré, *Quelques chapitres...* Paris, Louvet... 1794, p. 16.

À votre avis, le mode électoral actuel relève du **scrutin de liste** ou du **l'élection à deux degrés**?

Concernant les dernières élections, François MIDON¹ rappelle que « plus de 56 % des Français se trouvent avec un président qu'ils n'ont pas élu ! et c'est bien davantage pour les classes populaires et modestes »; « que près de 62 % des Français ne se sont pas impliqués pour choisir leur député (absentions, blancs ou nuls) et que la majorité LREM à l'Assemblée nationale n'est l'expression de la volonté que de 17 % des Français [pages 63–64] ».

« Mais il y a d'autres problématiques liées au marketing politique surpuissant mis en œuvre par Emmanuel Macron et notamment le risque d'avoir privilégié la forme sur le fond. Dans ce cas précis, des événements, des petites phrases, des petites histoires, des mots, des images, des romances, des « emballages », des coups médiatiques qui ne sont en réalité que l'écume des choses ont pu l'emporter sur le fond, sur l'idéologie, sur la personnalité profonde et vraie du candidat et surtout sur son offre politique. Le citoyen a pu alors être amené à faire des choix fondés quasi essentiellement sur des apparences ou sur des rêves [pages 65–66]. »

Dans la littérature, il existe bien d'autres éclairages sur cette prise de « pouvoir ».

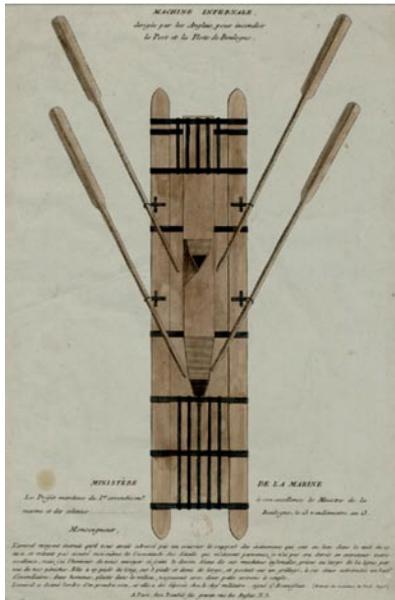
Les observations de l'auteur ne s'arrêtent pas là. Ce sont précisément tous ces inconvénients que LAMARTINE² voulait éviter en préconisant **l'élection à deux degrés**, qui est celle du président et des membres du Sénat des États-Unis. Ce type d'élection a existé en France. Aujourd'hui, des organismes publics ont également choisi ce mode d'élection. Exemple : la MAIF.

Les deux systèmes ayant chacun leurs avantages et leurs inconvénients, il n'existe qu'un seul remède : **les bonnes mœurs**. *Un peuple libre ne peut se gouverner que par sa conscience*³. – *Chose merveilleuse ! un peuple laborieux est plus riche de sa conscience que de ses écus !* ¶ *Croissez en conscience, vous croîtrez en richesse*⁴. – *La pauvreté [volontaire] était en honneur dans les républiques anciennes*⁵.

1. Titres alternatifs :

- De 1693 au 11 septembre 2001 ;
- Des machines infernales anglaises... aux attentats d'Al-Qaïda, Daech... ;
- De Saint-Malo... (1693) au World Trade Center (2001).

2. Voir aussi : *Machine infernale ... pour incendier le port ... de Boulogne* ✨.



Du terrorisme¹

Si ce mot date de la Terreur (1794), nombre d'actes commis dès l'Antiquité mériteraient d'être qualifiés de terroristes.

Dans *du Chant de guerre...* j'ai évoqué p. 235 les attentats commis par des Anglais contre Saint-Malo avec l'aide d'ingénieurs français.

BEAUBLÉ C.-L. (fils), *MACHINE INFERNALE, dirigée par les Anglais, pour incendier le Port et la Flote de Boulogne* [estampe]. A Paris, chez Beaublé fils, graveur, rue des Anglais, N. 8. [s. d.] ✨² :

Note BnF : Clairevoise. Pl. publiée dans le *Moniteur* du 13 octobre 1804 (2.^e feuille supplémentaire), en même temps que la lettre de Bonnefoux au Ministère de la Marine. – Gravure au burin, coloriée par C.-L. Beaublé fils. – Dans la nuit du 2 au 3 oct., au cours d'une attaque contre la flottille de Boulogne, les Anglais firent usage de divers engins capables d'incendier les bâtiments. Ces « machines infernales » firent plus de bruit que de mal. Mais le procédé souleva l'indignation générale. Voir les rapports officiels sur cette affaire dans le *Moniteur* des 9 et 11 octobre. ¶ Au bas de l'estampe est reproduite, en partie, la lettre adressée le 13 vendémiaire an XIII au Ministère de la Marine par Bonnefoux, « préfet maritime du 1.^{er} arrondissement »

MINISTÈRE
Le Préfet maritime du 1.^{er} arrondissement.
marine et des colonies

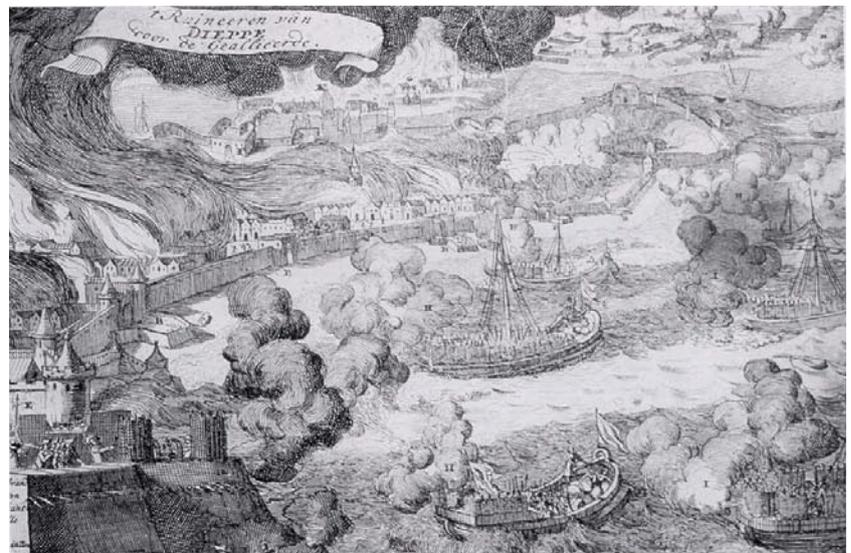
DE LA MARINE
à son excellence le Ministre de la
Boulogne, le 13 vendémiaire an 13.

Monseigneur,

L'amiral m'ayant instruit qu'il vous avait adressé par un courrier le rapport des événements qui ont eu lieu dans la nuit du 10 au 11, et n'étant pas assuré moi-même de l'exactitude des détails qui m'étaient parvenus, je n'ai pas cru devoir en entretenir votre excellence ; mais j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le dessin d'une de ces machines infernales, prises au large de la ligne par une de nos péniches. Elle a 17 pieds de long, sur 3 pieds et demi de large, et portait sur un grillage, à ses deux extrémités un baril d'incendiaires ; deux hommes, placés dans le milieu, nageaient avec deux petits avirons à couple. ¶ L'amiral a donné l'ordre d'en prendre soin, et elle a été déposée chez le chef militaire, signé C. Bonnefoux. (Extrait du moniteur, 21 Vend. Suppl.)

A Paris, chez Beaublé fils graveur, rue des Anglais, N. 8.

Machine infernale dont la flotte Anglo-hollandaise s'est servie pour détruire la ville et le port de Dieppe et autres ports de France [estampe]. [s.n. ; s.d.] ✨. Ci-dessous : Bois gravé hollandais ✨.

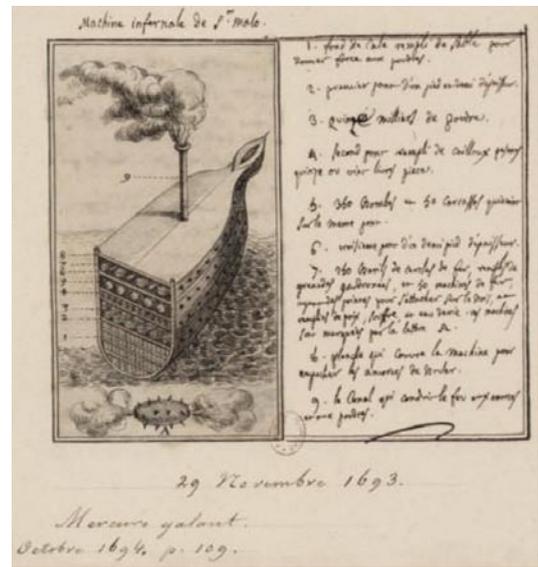
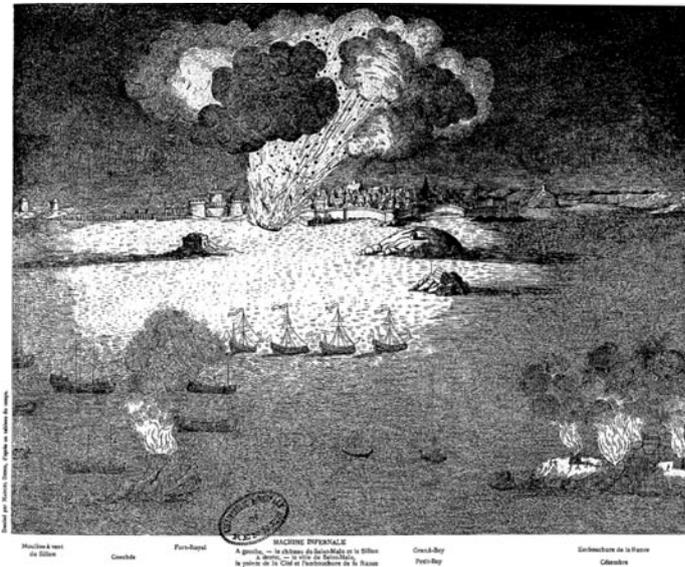


La machine infernale (Château-Musée de Dieppe) ✨. ¶ Cette machine, bourrée d'explosifs, de barils incendiaires, de boulets fut lancée par la flotte ennemie vers le port de Dieppe. Heureusement, elle s'échoua sans rentrer dans le chenal puis explosa. C'est un Français, de Larrey, qui conçut ce genre de machine. Elle avait 34 pieds de long et 18 de haut. ¶

Pour Henri DE L'ÉPINOIS, « Critiques et réfutations. M. Henri Martin, troisième partie », *Revue des questions historiques*, vol. 10, Paris, Librairie de Victor Palmé, 1871, page 529 ✨ : « L'ingénieur qui construit la machine infernale contre Saint-Malo est un réfugié huguenot ; bref, les protestants font alliance avec l'étranger contre la France. »

Le Magasin pittoresque (publié... sous la dir. de Édouard Charton; François Desportes, rédacteur)..., 1833-1938 [Gallica: 94 unités disponibles]; 1844 (12^e année: *Machine infernale dirigée contre Saint-Malo*, page 324) ✨.

LA BORDERIE ARTHUR LE MOYNE DE (édit. sc.), *Le bombardement et la machine infernale des Anglais contre Saint-Malo en 1693. Récits contemporains, en vers et en prose, avec figures...* Nantes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1885 ✨.



Machine infernale de Saint-Malo.

Ville de Dieppe. *Quiquengrogne*, « La bombarderie de 1694 », Publication du Fonds ancien & moderne de la médiathèque Jean-Renoir, n° 18, octobre 1999 ✨.



Bombardement de Dieppe en 1694.

Pages 3-4: Le 18 juillet 1694 une importante flotte commandée par l'amiral anglais lord Berkeley apparaît en rade durant quatre jours avant de se positionner face à la ville. 12 galiotes, plus de 45 vaisseaux de ligne et frégates et une vingtaine de navires chargés de munitions la composent : le tout formant deux escadres anglaises et une hollandaise, de plus l'ennemie possède une *machine infernale*, conçue par le français De Larrey, elle a 34 pieds de longueur, 18 de hauteur et prends 9 pieds d'eau; c'est une arme redoutable. Le 21 au matin, trois galiotes se postent au niveau du château et lancent trois bombes qui s'échouent sur le sable à proximité du parc à huitres. Les hostilités débutent alors, et la riposte des artilleurs dieppois endommage une chaloupe, abandonnée à la mer. Le jeudi 22 juillet 1694 le bombardement débute. La ville et ses maisons à pans de bois se trouve vite enflammée par 1100 bombes. Lors du bombardement, les roquettes sont à l'origine

d'un incendie qui détruit selon Claude Beaucourt 90% de la ville mais heureusement ne tue qu'une cinquantaine d'hommes (en grande partie des miliciens bretons qui avaient la garde de la place. ¶ A l'issue de cette terrible Bombarderie, la ville n'est plus qu'un champ de ruines fumantes. Seuls quelques édifices comme le château, le mur d'enceinte, la Tour aux Crabes, sont relativement épargnés. Le quartier du Pollet est le moins touché. Quelques maisons à pans de bois dans le quartier du Moulin à l'eau sont sauvées grâce à l'intervention des sieurs Miffant et Croisé. [...].

MARTEL Arnaud Louis Raoul DE (comte), *M. Thiers: histoire du Consulat et de l'Empire. La pacification de l'Ouest, la Machine infernale du 3 nivôse an IX, d'après les documents inédits...* 3 vol. in-18. Paris, E. Dentu, 1883–1887: Première partie (*Affaire de la rade de l'île d'Aix*, 1809, p. 85), 1883_1 ; deuxième partie (*la Machine infernale du 3 nivôse an IX*, p. 273), 1885_2 ; troisième partie, 1887_3 .

MARTEL classe THIERS parmi les «historiens fantaisistes»: Tome XI, p. 184. — «Les Anglais eurent idée d'en porter le nombre à trente, ce qui ne s'était jamais vu, et ce qui n'était possible qu'à une marine infiniment puissante, ayant dans son vieux matériel des ressources considérables à sacrifier. Trente bâtiments consacrés à périr pour en détruire peut-être trois ou quatre, c'était agir avec une fureur qui ne calcule pas le mal qu'elle essuie, pourvu qu'elle en fasse à l'ennemi. On avait poussé la passion de la destruction jusqu'à placer parmi ces bâtiments-brûlots des frégates et même des vaisseaux, etc.»

¶ Tout ce passage est plein d'inexactitudes, et les considérations transcendantes qui l'accompagnent, basées sur des faits inexacts portent à faux. ¶ Les Anglais n'employèrent pas 30 brûlots comme dit M. Thiers, mais seulement 23: savoir 12 brûlots qui vinrent d'Angleterre et 8 grands transports, que lord Cochrane fit convertir en brûlots dans la rade des Basques. Il faut y joindre 2 machines à explosion; c'étaient des transports, sur chacun desquels il avait fait placer 1,500 barils de poudre, 400 bombes, etc. (1). ¶ A ces bâtiments, il faut encore ajouter une frégate de 800 tonneaux, servant de transport, le *Mediator*. C'est le seul bâtiment de ce rang, qui figura parmi les brûlots. ¶ Les rapports du vice-amiral Allemand parlent tantôt de 28, tantôt de 36 bâtiments incendiaires lancés par les Anglais. ¶ Il n'avait d'abord parlé que de 28 brûlots; ce n'est que dans son rapport à l'empereur qu'il parle de 33 brûlots, plus de 3 machines infernales, soit 36 bâtiments incendiaires, «l'ennemi en lançant 33 brûlots, bricks, frégates, vaisseaux de ligne à la voile et enflammés, chargés d'artifices et 3 chasse-marées installés en machines infernales». ¶ [...].

Volume 3, p. 191: Une étude sur M. Thiers, comme historien, ne serait pas complète si on n'abordait pas une question très délicate, ses prétentions comme écrivain militaire et comme homme de guerre. ¶ Ces prétentions étaient exorbitantes. Elles lui avaient valu de la part de M. de Metternich l'épithète singulièrement impertinente de *Napoléon civil* et l'avaient rendu la risée de toutes les cours militaires de l'Europe. ¶ Non seulement M. Thiers se croyait hors de pair comme écrivain militaire, mais il se croyait un grand capitaine, il s'octroyait le génie de l'homme de guerre.

Page 368: Bien peu d'hommes politiques ont eu une réputation aussi détestable que M. Thiers. Pour en trouver, il faut remonter aux Fouché, aux Dubois, aux Albéroni, aux Mazarin.

(1) LORD COCHRANE: *Autobiography of a seaman*, etc.] [...]. [1861_1 .

SILVESTRE Jules, *Les brûlots anglais en rade de l'île d'Aix* (1809), avec une préface de M. Frédéric MASSON... et suivi d'un *Dictionnaire des termes de marine*... Paris, A. Savaète, 1912 .



Les vaisseaux français aux prises avec les brûlots ennemis, 11 avril 1809 au soir. Peinture de Louis-Philippe CRÉPIN (Wikipédia).



C'est malheureux à dire, mais ce n'est pas le terrorisme qui fait le plus de morts en France et dans le monde : ce sont les industries du tabac, pharmaceutiques, etc.

« Toutes les 7 secondes, une personne meurt dans le monde à cause du tabac. Et toutes les 7 secondes, les quatre géants de cette industrie réalisent un chiffre d'affaires de plus de 7 milliards d'euros. Extrait de l'émission diffusée le mardi 7 octobre 2014 à 20h45¹.

» Chaque année, en France, 78 000 personnes perdent prématurément la vie à cause du tabac. ¶ [...] C'est à Prague (République tchèque), en 2001, que des analystes payés par Philips MORRIS ont mené une étude morbide sur les fumeurs [01:42].

» Dean BRABEC, président d'*Arthur D. Little* : D'après notre enquête, vous avez mené une étude sur les fumeurs, et vous en avez conclu que ces morts prématurées pouvait permettre aux Gouvernements de faire des économies. [...] On est bien d'accord, vous en êtes arrivés à la conclusion que ces gens qui meurent ont un impact positif sur l'économie du pays ? C'est exact ?

— Oui, c'est exact.

— Et du coup, l'économie réalisée était de 147 millions de dollars. C'est bien ça ?

— Oui. [...] ².

« Conclusions du rapport : Vous, en tant que fumeur, il est préférable que vous mouriez, c'est mieux ainsi. Parce que, sinon, cela va coûter trop d'argent pour vous soigner, pour vous hospitaliser [...]. Et on est bien d'accord, vous avez aussi conclu qu'il était préférable que celui qui va mourir ait eu le temps de payer le plus d'impôts possible avant. C'est bien ça [01:46] ?

— C'est exact.

— Et du coup, est-ce que vous avez trouvé l'âge idéal pour mourir ? Est-ce que c'est la veille du départ à la retraite ?

— Oui... (*Après quoi il se rétracte et met fin à l'entretien.*) »

Il n'y a pas si longtemps, où les jeunes Français apprenaient-ils à fumer ? Lors de leur service militaire : les cartouches de cigarettes étaient offertes !?

Dois-je développer ?

Lorsque vous et vos homologues des autres pays auront l'intelligence, l'honnêteté, le courage...³ de mettre fin à ces pratiques, vous deviendrez crédibles, respectables... ; vous serez respectés.



Bien d'autres points mériteraient d'être abordés, notamment votre fameuse loi < TAUBIRA >, les insultes, les petites phrases de MACRON, son projet de société...⁴, mais le temps me presse. Et puis, ce ne sont pas les occasions qui vont manquer.

1. « Cash Investigation » : *Industrie du tabac, la grande manipulation*, présenté par ÉLISE LUCET. [Vidéo 📺] par Valérie KOWAL – Mise à jour le 6 oct. 2014, 10:52, publié le 3 oct. 2014, 11:05. Diffusé sur France 2, le 7 octobre 2014.

2. Que voulez-vous, « *Il faut bien dégraisser le mammoth !* ».

3. Un député-maire à ÉLISE LUCET : « Vous dégagez, ce n'est pas notre problème. » [51:40]. Un peu plus loin : « Allez, je vous ai connue meilleure. » [52:40]!?

4. Exemple : il ne faut pas confondre *les premiers de cordée* de MACRON avec ceux de Bill GATES : « Je devrais payer plus d'impôts! 📺 [...] Ce n'est pas une loi fiscale progressiste. C'est une loi fiscale régressive [...] arguant que la loi avantage essentiellement les super-riches. [...] »